



EULMONT INFOS

Agenda de février

06: Atelier sénior de 9h à 16h30

06: La vigne: taille et bouture

Du 11 au 15: Centre aéré

16: Marché de producteurs

21: Cinéma

Du 21 au 22: Stage judo

Le Grand Débat

Un cahier de doléances est à votre disposition en mairie aux heures d'ouverture de celle-ci. Il permet de recueillir la parole individuelle. Nous réfléchissons actuellement aux modalités d'organisation du débat qui aura lieu dans notre village.

Produits interdits

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la loi interdit aux particuliers d'acheter, d'utiliser et de stocker des pesticides de synthèse - comme le glyphosate. Ces produits pourront être récupérés pour traitement en déchetterie. La liste des produits phytomédicaments concernés est disponible sur le site du ministère de l'agriculture.

Actions d'Orient

Une soirée bilan de l'association Actions d'Orient sur les missions en Serbie et en Roumanie aura lieu le samedi 2 mars à partir de 19h au centre polyvalent. Une présentation sur les projets 2019 en Arménie est prévue avant un buffet qui sera offert. Pour des soucis d'organisation, merci de prévenir de votre présence au 06 28 35 55 41.

Information/concertation/transparence

La mairie est ouverte au public le lundi de 16h30 à 19h, le mercredi de 9h à 12h et le vendredi de 13h30 à 18h.

Vœux de la municipalité

Moment convivial de bilan et de perspective devant les habitants de notre village. Galettes et cidre ont terminé la soirée proclamant de nombreux rois et reines.



Repas des seniors

Le 19 janvier, 80 personnes se sont retrouvées autour d'un repas préparé par un groupe de bénévoles sur le thème de la vigne. La belle ambiance musicale a emmené tous les participants jusque tard dans l'après-midi. Merci aussi aux enfants du périscolaire qui cette année avait préparé les petits sablés.



Sensibilisation à la prévention routière

Le CCAS organise un 2^{ème} atelier de sensibilisation à la prévention routière, proposé et animé par l'Automobile Club Lorrain. Réservé aux personnes de plus de 60 ans, il aura lieu le mercredi 6 février à partir de 9h et toute la journée. Durée 1 heure par petit groupe. Inscriptions en mairie.

Listes électorales

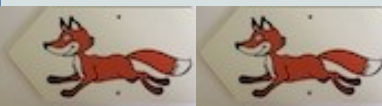
La date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au 30 mars. Pensez-y, cette année nous sommes invités à voter pour les élections européennes.

Vœux du personnel



Suivez le renard

Sentiers



Première intervention du groupe de balisage pour entretenir la signalisation des sentiers découverte du village. Merci à toute l'équipe !



Affouages

Si vous avez déjà terminé le lot qui vous a été attribué et que vous souhaitez d'avantage de bois, contactez la mairie, Alain Geoffroy ou David Gardelli. L'abattage de sécurité ayant été réalisé sur la parcelle du Crany, nous allons procéder à un nouveau tirage au sort de lots, en quantités limitées pour les volontaires.

Feux

Malgré l'arrêté préfectoral, il est désormais possible de faire du feu dans les vergers par dérogation et autorisation de la mairie. Pour cette année, la période est possible du 1er février au 31 mars. **Vous avez l'obligation de prévenir la mairie.** Il demeure interdit de brûler à proximité des habitations, de brûler du bois vert, des branches de tuyas, sapins et autres résineux qui dégagent beaucoup de fumée.

L'épicerie solidaire itinérante a fait son 1^{er} arrêt dans notre commune.

Faire rouler une épicerie solidaire de village en village, acheminer des colis alimentaires (produits frais), venir à la rencontre des familles, créer du lien, les accompagner, sont les objectifs de l'association Villes et Villages et de la Banque alimentaire de Nancy avec le CCAS.

Mise en place par le CCAS, l'épicerie solidaire itinérante a tenu sa 1^{ère} permanence courant janvier, à la mairie. Ce dispositif de solidarité permet aux ménages en situation difficile (chômage, petites retraites et pensions, RSA...) , d'avoir accès à une alimentation variée (produits frais, légumes, fruits). Ces personnes, répondant selon des critères de ressources et sociaux précis, bénéficient d'un accès de quelques mois à l'épicerie, en contrepartie d'une faible participation financière.



Pour toute information complémentaire, merci de contacter M. CLEMENS, de l'association Villes et Villages, au 06 07 01 79 26 ou la mairie au 03 83 22 83 34.

La Prime d'activité

La Prime d'activité revue à la hausse à partir du 1^{er} janvier 2019 est un complément de revenu mensuel versé, sous condition de ressources, aux actifs dès 18 ans, qu'ils soient salariés ou travailleurs indépendants.

Elle est versée par la CAF ou par la MSA. Cette prestation prend en compte la composition familiale et le revenu global des familles, et pas uniquement le revenu individuel des allocataires afin de soutenir davantage les foyers aux revenus modestes.

A partir du 1^{er} janvier 2019, la prime d'activité est élargie à de nouveaux bénéficiaires et augmente pour ceux qui perçoivent déjà cette prime. Pour savoir si vous pouvez être en bénéficiaire, **le bon réflexe : caf.fr !** Estimez dès maintenant votre droit et faites votre demande en ligne. Le simulateur vous permet d'estimer le montant de votre prime d'activité. Si votre simulation est positive, déposez votre demande en ligne.

Si vous êtes déjà bénéficiaire de la prime d'activité, elle sera revalorisée automatiquement lors du versement du 5 février, sans démarche de votre part.